

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1992

Approbation d'une convention de mise à disposition gracieuse de locaux dans le cadre du festival organisé par l'Association "Livraisons. Des revues en Rhône-Alpes" - Musée des Beaux-Arts

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. KEPENEKIAN Georges

**SEANCE DU 25 AVRIL 2016**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 AVRIL 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 11 AVRIL 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 AVRIL 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 MAI 2016

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRÜMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme GAY), M. FENECH (pouvoir à M. HAVARD), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE)

**ABSENTS NON EXCUSES** : M. BRAILLARD

2016/1992 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE DE LOCAUX DANS LE CADRE DU FESTIVAL ORGANISE PAR L'ASSOCIATION "LIVRAISONS. DES REVUES EN RHONE-ALPES" - MUSEE DES BEAUX-ARTS (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 mars 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'Association « Livraisons. Des revues en Rhône-Alpes » a été fondée en mai 2014 afin de mieux faire connaître et défendre le médium revue auprès d'un large public. L'Association a pour objet principal de contribuer au développement, à la diffusion et à la connaissance des revues, imprimées sur support papier et numériques, dans la future région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle a pour vocation d'organiser régulièrement des événements pour valoriser des périodiques littéraires, artistiques, de sciences humaines ou sociales (tables-rondes, présentations, lectures, performances...), d'éditer une lettre d'information recensant les informations sur la vie des revues, puis de nourrir une plateforme numérique donnant une visibilité simultanément au patrimoine et à l'actualité des revues. Le point d'orgue annuel de ses activités est le Festival de la revue Livraisons qui sera organisé pour la deuxième année du jeudi 12 au dimanche 15 mai 2016.

La politique du musée pour la diffusion des contenus scientifiques via différents supports et l'accès à la culture au plus grand nombre justifie l'accueil d'une matinée de conférences dans l'auditorium du musée au cours de ces quatre journées.

La valeur locative de la mise à disposition est de 4 000 € HT.

Compte tenu de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon propose d'accorder de manière tout à fait exceptionnelle, la gratuité de l'Auditorium, conformément aux dispositions de l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques en vertu desquelles une autorisation du domaine public peut être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ne présente pas un intérêt commercial pour le bénéficiaire de l'autorisation.

Vu l'article L. 2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu la délibération fixant les tarifs de mise à disposition des espaces du Musée des Beaux-Arts du 20 janvier 2014 ;

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

**DELIBERE**

1- La convention de mise à disposition gracieuse d'espaces susvisée, établie entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Association « Livraisons. Des revues en Rhône-Alpes », pour le jeudi 12 mai 2016 de 9h00 à 13h00, est approuvée.

2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

G. KEPENEKIAN